

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 13 JUIN 2018**

2018-06-13-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 13 juin 2018 à 18 h 15 aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire sont aussi présents.

2018-06-13-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du Parc du Mont St-Mathieu
4. Ajournement pour le C. A. de la Corporation du Parc régional des Basques
5. Réouverture de la séance du Comité administratif
6. Administration
 - 6.1 Présentation des états financiers 2017
 - 6.2 Politique régissant le remboursement des dépenses des employés et des élus de la MRC des Basques
 - 6.3 Présentation du projet de Centre multifonctionnel et de congrès (Espace Basques)
7. Développement économique
 - 7.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 7.2 Adoption des trois politiques d'investissement du CLD
 - 7.2.1 Politique de soutien aux entreprises
 - 7.2.2 Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE)
 - 7.2.3 Politique d'investissement commun des fonds locaux : Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)
 - 7.3 Adoption du rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT)
 - 7.4 Adoption des priorités d'intervention 2018-2019
8. Aménagement, urbanisme et TPI
 - 8.1 Adoption du Rapport annuel 2017-2018 du PADF
9. Correspondance
 - 9.1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées
10. Divers
 - 10.1 Demande d'appui de la Réserve faunique Duchénier concernant des contours optimaux de l'aire protégée aquatique
 - 10.2 Sentier National
 - 10.3 Fosses septiques
 - 10.4 Églises et tours cellulaires
 - 10.5 Étude de regroupement des services en sécurité incendie

11. Prochain Conseil le mercredi 20 juin 2018 à 19 h 30 à Saint-Éloi
12. Levée de la séance

ADOPTÉE

M. Louis-Philippe Sirois arrive à la rencontre à 18 h 15.

2018-06-13-3

3. PRÉSENTATION DU PARC DU MONT ST-MATHIEU

Cette présentation est remise à une rencontre ultérieure.

2018-06-13-4

4. AJOURNEMENT POUR LE C. A. DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DES BASQUES

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional des Basques.

ADOPTÉE

2018-06-13-5

5. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

On décide de traiter les points 6.2 et 6.3 immédiatement.

2018-06-13-6

6. ADMINISTRATION

2018-06-13-6.1

6.1 Présentation des états financiers 2017

M. Serge Desjardins présente les états financiers de la MRC des Basques, de la Corporation du Parc régional des Basques et du TNO au 31 décembre 2017.

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers de la MRC des Basques au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers de la Corporation du Parc régional des Basques au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte les états financiers du TNO au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-06-13-6.2 **6.2 Politique régissant le remboursement des dépenses des employés et des élus de la MRC des Basques**

CONSIDÉRANT QUE la Politique régissant le remboursement des dépenses des employés et des élus de la MRC des Basques a été adoptée à la séance du Conseil du 21 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont dû être récemment apportées à ladite politique afin de clarifier certaines ambiguïtés;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adopte à nouveau la Politique régissant le remboursement des dépenses des employés et des élus de la MRC avec les modifications proposées.

ADOPTÉE

2018-06-13-6.3 **6.3 Présentation du projet de Centre multifonctionnel et de congrès (Espace Basques)**

M. Claude Dahl et M. Jean-Pierre Rioux font un résumé du projet depuis les débuts, incluant les coûts de projet ainsi que les prévisions financières.

Compte tenu de ce qui a été présenté, M. Bertin Denis demande aux maires s'ils sont en accord avec ledit projet et si la MRC des Basques poursuit les démarches pour aller de l'avant avec le Centre multifonctionnel et de congrès (Espace Basques). Tous les maires sont en faveur, pourvu que des quotes-parts ne soient pas demandées aux municipalités.

On retourne au point 6.1, par la suite le point 7.1 et les suivants.

2018-06-13-7 **7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2018-06-13-7.1 **7.1 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants (FSPS)**

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 12 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie répondant aux conditions prévues;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte la Politique de soutien aux projets structurants comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-7.2 **7.2 Adoption des trois politiques d'investissement du CLD**

2018-06-13-7.2.1 **7.2.1 Politique de soutien aux entreprises**

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 10 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte la Politique de soutien aux entreprises comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-7.2.2

7.2.2 Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte la Politique d'investissement du Fonds de développement des entreprises (FDE) du CLD des Basques comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-7.2.3

7.2.3 Politique d'investissement commun des fonds locaux : Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte la Politique d'investissement commun des fonds locaux du CLD des Basques comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-7.3

7.3 Adoption du rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT)

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 20 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A, couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le rapport annuel du Fonds de développement des territoires comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-7.4

7.4 Adoption des priorités d'intervention 2018-2019

CONSIDÉRANT QU'une entente relative au Fonds de développement des territoires a été signée entre la MRC des Basques et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en septembre 2015;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4 de l'addenda no 1 de ladite entente, il est mentionné que la MRC des Basques doit adopter annuellement des priorités d'intervention;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les priorités d'intervention 2018-2019 comme exigé dans l'addenda no 1 de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires.

ADOPTÉE

2018-06-13-8

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET TPI

2018-06-13-8.1

8.1 Adoption du Rapport annuel 2017-2018 du PADF

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du rapport annuel 2017-2018 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2017-2018;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte le rapport annuel 2017-2018 et recommande à chaque MRC de l'adopter dans les plus brefs délais, respectant ainsi le cadre de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts.

ADOPTÉE

2018-06-13-9

9. CORRESPONDANCE

2018-06-13-9.1

9.1 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées

La Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées se tiendra le vendredi 15 juin 2018. Cet événement international, promulgué en 2006 par l'Organisation mondiale de la Santé, a pour but de sensibiliser la population à la maltraitance et à rappeler à tous qu'elle est inadmissible.

2018-06-13-10

10. DIVERS

2018-06-13-10.1

10.1 Demande d'appui de la Réserve faunique Duchénier concernant des contours optimaux de l'aire protégée aquatique

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées à l'aire protégée sur son territoire ont fait l'objet de plusieurs consultations de la part de la Réserve lors de la préparation de son plan de développement;

CONSIDÉRANT QU'il découle de ces consultations un large consensus en sa faveur;

CONSIDÉRANT QUE les effets négatifs sur l'habitat faunique de l'original de la suspension des activités forestières priveront la Réserve d'une source importante de revenu à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE l'aire protégée aquatique telle que proposée par la Réserve vient améliorer la protection des différents écosystèmes aquatiques en permettant une connectivité des différents habitats;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Simon Lavoie,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie la proposition de la Réserve faunique Duchénier de permettre les activités forestières dans la zone proposée initialement et d'accepter la proposition d'aire protégée aquatique faite par la Réserve faunique Duchénier.

ADOPTÉE

2018-06-13-10.2

10.2 Sentier National

Une activité a été organisée au Sentier National avec les élèves de l'école de Saint-Clément et les responsables de l'activité ont été en mesure de constater que l'entretien du tronçon laisse vraiment à désirer, tels des arbres tombés, les belvédères en mauvais état, etc. Ce sont les employés affectés à l'entretien de la Route Verte qui s'occupent également du Sentier National. Malheureusement, ils n'ont pas le temps nécessaire pour entretenir adéquatement la Route Verte et tous les tronçons du Sentier National. De plus, aucun moyen financier n'est mis à la disposition de la MRC pour embaucher des ressources supplémentaires afin de régulariser la situation.

2018-06-13-10.3

10.3 Fosses septiques

Conformément à la mesure 13 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, les municipalités doivent mettre en place une réglementation municipale sur la collecte, la disposition et le traitement des boues de fosses septiques. La MRC a proposé aux DG lors de la rencontre du 30 mars 2017, une démarche à suivre afin de faciliter la mise en vigueur de ladite réglementation. Elle propose un inventaire des fosses septiques, le montage d'un registre de suivi des vidanges, un projet de règlement relatif au programme de vidange collective des installations septiques du territoire et quelques exigences que devraient contenir l'appel d'offres.

M. Maxime Dupont demande s'il est possible de retransmettre l'information à la directrice générale de Saint-Guy, ce qui sera fait dans les prochains jours.

2018-06-13-10.4

10.4 Églises et tours cellulaires

M. Maxime Dupont mentionne qu'il serait bon d'amorcer des discussions dans chaque conseil municipal à savoir s'ils sont prêts à recevoir une tour cellulaire sur le clocher de leur église respective, ce qui permettrait de diminuer les coûts des compagnies de télécommunication advenant des échanges futurs.

2018-06-13-10.5

10.5 Étude de regroupement des services en sécurité incendie

On demande où en est rendu la rédaction de l'étude sur le regroupement des services en sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Basques.

Il y a eu dépôt préliminaire de l'étude le 12 juin dernier. Elle fera l'objet d'une lecture pour vérification et modification s'il y a lieu. Un rapport final sera déposé à tous les maires prochainement.

2018-06-13-11

11. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 20 JUIN 2018 À 19 H 30 À SAINT-ÉLOI

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 20 juin 2018 à 19 h 30 à la salle Adélar-Godbout, située au 456, rue Principale Est à Saint-Éloi.

2018-06-13-12

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Louis-Philippe Sirois de lever la séance à 20 h 35.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.